

SOMMAIRE

Le mot du Maire	p 1
Réalisations 2010 et Projets	p 2
Réfection de l'Eglise	p 3
Services Publics	p 6
Mairie	
L'Agence Postale, Trésorerie et Gendarmerie	
Les artisans, commerçants et entreprises	
Les Ordures Ménagères	
Location de la salle des fêtes	
Etat civil 2010	p 9
Naissances – Mariages - Décès	
L'urbanisme	p 10
Nouveaux habitants	
Recensement de la population	
La Vie Scolaire	p 12
L'école	
La cantine	
La garderie périscolaire	
La Vie Associative	p 15
Autour de l'Ecole	
Familles – Rurales La Marolle – Montrieux En Sologne	
Triton Fringant (Folk, Si on chantait et Généalogie)	
L'U.N.R.P.A	
Le Comité des Fêtes	
La Section A.F.N	
La Goujonnette	
Le Concours des Maisons Fleuries	p 22
La Communauté de Communes de la Sologne des Etangs	p 23
Les Associations Intercommunautaires	p 24
Multimédia	
Ecole de Musique	
Tennis Club	
Aide à la personne	p 27
ADMR	
Famille Rurale	
MSA	
Présence Verte	
ADIL	
Les Carlines à VARS LES CLAUX	
Calendrier des manifestations	p 33

LE MOT DU MAIRE

Chers amis,

Bientôt trois ans se sont écoulés depuis les élections. Pour ma part, ces trois années sont passées très vite et ont été bien remplies, même si de l'extérieur on peut penser que les réalisations sont lentes à mettre en place. Vous trouverez dans les pages suivantes un récapitulatif des réalisations et des projets qui vous démontrera que l'équipe municipale ne reste pas passive.

A la Mairie nous essayons de limiter au maximum les frais inutiles. Nous continuons notre chasse aux « gaspi » : après la suppression des abonnements Minitel tombés dans l'oubli et le changement du photocopieur pour un modèle avec fonction FAX et Imprimante qui nous permet de maîtriser et d'utiliser des consommables beaucoup moins coûteux, d'autres mesures vont nous faire faire des économies:

Nous avons renégocié le contrat Gaz de la commune qui n'avait jamais été révisé. La tonne de gaz passe donc de 1100€ à 670€ ce qui représente environ 2500€ d'économie par an. Ceci nous a contraint à changer de fournisseur et nous a causé quelques soucis au moment du changement de citerne.

Nous avons coupé l'éclairage des rues la nuit à partir de 23h jusqu'à 5h du matin, la consommation électrique devrait subir une baisse significative. Par contre des éclairages automatiques avec détecteur de présence ont été installés pour plus de sécurité aux sorties de la Salle des Fêtes.

Avec l'aide de Claudine nous avons établi le plan d'accessibilité des handicapés aux Etablissements Recevant du Public. Ce document est obligatoire depuis début 2010, nous sommes en règle et ceci à moindre frais.

Suite à la réorganisation des heures de Françoise Bonnière, l'Agence Postale est maintenant ouverte le samedi matin.

Pour moi, la Mairie est un lieu qui se doit d'être accueillant, où chacun peut trouver le renseignement, le conseil recherché ou simplement le sentiment de ne pas être seulement un administré anonyme...

Encore quelques mots : Je m'associe au conseil municipal pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants dans la commune, en espérant qu'ils apprécieront le charme de notre village et qu'ils auront plaisir à y vivre.

Je remercie le personnel communal, l'équipe d'enseignants et les associations qui contribuent pour beaucoup à la vie de notre village.

J'espère que vous partagerez le plaisir que j'aurai à passer à nouveau avec vous cette année 2011.

Le Maire Jean-Jacques Delaitre

Spécial Elections Cantonales

Je remercie les habitants de La Marolle en Sologne d'avoir accompli leur devoir de citoyen en se rendant aux urnes, le taux de participation a été très nettement supérieur à la moyenne nationale.

J'ai été très touché qu'un grand nombre d'entre vous m'aient accordé leur confiance, cela m'encourage à continuer et à me battre pour vous !

RÉALISATIONS 2010 ET PROJETS

- Véhicule Citroën NEMO	9 535,80 €
- Insonorisation plafond cantine	1 504,57 €
- Tables Salle des fêtes	1 794,00 €
- Abri bus « Route de Montrieux »	3 000,00 €
- Rénovation électrique de l'agence postale	1 006,79 €
- Eclairage tableaux des écoles	595,80 €
- Armoire frigorifique cantine	1 521,31 €
- Rénovation façade de l'Eglise	27 330,99 €

(Subvention de 10000 € de la part du Conseil Général)

Réalisations 2010:

Nous avons pu avec l'aide du Conseil Général restaurer la façade de l'église comme elle était à l'origine. Chacun a pu admirer l'excellent travail de l'entreprise SOUPIRON. La réfection des autres côtés se fera en fonction des subventions que nous pourrions obtenir. Nous étudions des solutions pour installer des gouttières afin de protéger les murs de la dégradation due à l'humidité.

Les négociations entamées depuis longtemps avec les assurances pour la remise en état du trottoir en face de l'Agence Postale sont terminées, nous attendons l'entreprise pour la réalisation des travaux. Notre bureau de Poste est maintenant informatisé : nous avons eu à notre charge uniquement les matériaux pour les meubles, qui ont été conçus et réalisés par mes soins. Sur le même principe utilisé pour la classe de Nathalie l'année précédente, afin d'optimiser la place et parfaire l'ergonomie de la classe de David, la Mairie a acheté les matériaux puis la fabrication de plans de travail et d'éléments de rangements a été assurée par votre maire-menuisier.

Des éclairages de tableau conformes aux normes actuelles ont été mis en place dans les deux classes afin d'éviter la fatigue visuelle des enfants.

Les élèves de l'école utilisent maintenant régulièrement et avec beaucoup de satisfaction l'équipement informatique du projet Ecole Numérique Rurale.

Un plafond isolant phonique a été mis en place dans le restaurant scolaire afin de limiter la fatigue due au niveau sonore. Le résultat est concluant et apprécié de tous les utilisateurs.

Nous avons été contraints de remplacer le réfrigérateur de la cantine en fin de vie par une armoire frigorifique aux normes sanitaires en vigueur.

Un abribus a été mis en place route de Montrieux pour les élèves se rendant au Lycée de Romorantin, ce qui leur permet d'attendre maintenant le bus à l'abri et en toute sécurité.

Le premier étage de l'ancien presbytère a été remis en état et aussitôt occupé par un jeune locataire.

Projets 2011 et plus

Nous avons dû changer le tracteur de la commune, il a fait son temps. Après sa nouvelle voiture et sa nouvelle tondeuse, Laurent a maintenant un nouveau tracteur, ceci est normal, car étant content de son travail qu'il fait avec cœur, il faut lui en donner les moyens.

Le Centre de Loisirs, qui accueille les enfants pendant les petites vacances et le mois de juillet, fonctionne avec succès depuis déjà plus d'un an dans les locaux scolaires et la salle des fêtes, ce qui n'est qu'une solution provisoire. Au vu de la réussite de cette organisation et du nombre important d'enfants concernés, il devient impératif de trouver une solution appropriée et durable : par l'intermédiaire du Pays de Grande Sologne, le Pôle d'Excellence Rurale pourrait nous accorder une subvention très intéressante pour la construction d'un bâtiment en bois, qui servirait bien sûr au Centre de Loisirs, mais également à l'école ou aux associations. Pour cette construction, il nous faut un terrain proche des locaux scolaires.

La toiture du presbytère est en très mauvais état : une grosse facture est à prévoir, ce qui nous obligera à prioriser ce chantier par rapport aux faces suivantes de l'église.

Pour l'ancienne maison de retraite :

- 1) la Communauté de Commune nous a proposé un projet de Gîtes de groupes. C'est ce projet que nous prioriserons, si la Communauté de Commune se rétracte, il nous reste les solutions suivantes :
- 2) De son côté depuis trois ans, la commission des bâtiments étudie les possibilités d'aménager les logements annexes de l'ancienne maison de retraite, au moins trois logements pourraient voir le jour et cela nous permettrait de bénéficier d'une « opération cœur de village »
- 3) Pour le bâtiment principal, l'Œuvre des Orphelins d'Auteuil serait intéressée par une location pour la création d'un centre de réadaptation.
- 4) La vente pourrait être une solution, nous avons une demande d'achat par l'intermédiaire d'une agence immobilière d'un « privé » qui serait intéressé pour créer une maison de retraite saisonnière.

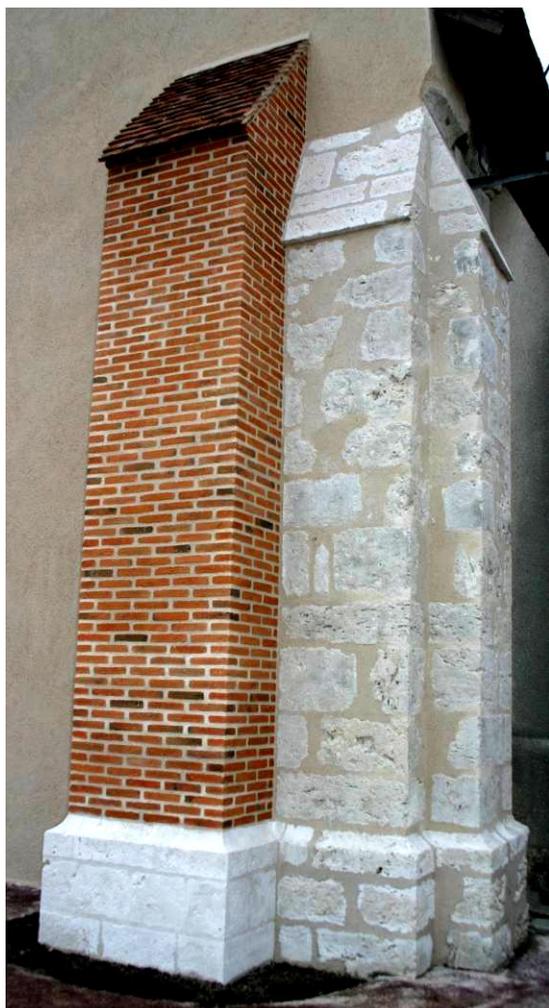
REFECTION DE L'EGLISE



La façade de notre église étant depuis longtemps en mauvais état, il était prévu de longue date d'y apporter remède.

Des devis ont été demandés à plusieurs artisans de la région. Des prélèvements et carottages ont été réalisés dans le mur afin de déterminer ce que recouvrait l'enduit : ainsi il a été possible de se faire une idée de la façade avant qu'elle soit recouverte, et de proposer une restauration tenant compte de son aspect antérieur. Après délibération, c'est l'entreprise SOUPIRON qui a été choisie, au vu des travaux de qualité réalisés dans les communes avoisinantes (Bracieux, Villeny...).

Début octobre 2010, la façade de l'église s'est vue entièrement échafaudée et bâchée, et le piquetage de l'enduit a pu commencer.



Les piliers en petites briques ont été mis à jour, mais étant en trop mauvais état, ils ont été entièrement recouverts de briques neuves venant de la Tuilerie de la Bretèche à Ligny le Ribault. Le fût des piliers a été agrémenté d'un petit toit à une pente en vieilles tuiles, rappelant la toiture de la nef. En revanche, leur pied a été recouvert de pierres blanches neuves d'aspect vieilli, identiques à celles des angles de la façade.

Un travail de restauration a été entrepris sur ces pierres d'angle et sur celles entourant la porte de l'église : nombre d'entre elles, qui étaient très abimées, ont été enlevées et remplacées ; les autres ont été grattées, nettoyées, leurs joints refaits à neuf.

Après piquetage du vieil enduit, si l'état du mur de façade l'avait permis, il aurait été laissé apparent. Malheureusement, et cela certainement pour des raisons d'économie, au cours des restaurations précédentes ce mur avait subi des réparations avec des matériaux de bric et de broc, qui auraient été d'un effet disgracieux. Donc pour terminer, un enduit gratté rustique a recouvert la façade, mettant ainsi en valeur les briques des piliers.

Dans la première semaine de novembre, les bâches et les échafaudages ont disparu : chacun a pu alors admirer le nouveau « visage » de notre église et l'excellent travail réalisé par l'entreprise.

Le coût total des travaux aura été de 27 000 €, dont 10 000 € pris en charge par une subvention du Conseil Général. Notre église n'étant pas classée, il n'était pas possible de faire appel à une souscription auprès des habitants, comme cela a été fait dans d'autres communes.

Ne vous étonnez pas si dans les mois qui viennent vous voyez à nouveau des échafaudages devant l'église : peu de temps après la fin des travaux, les basses températures de mi-novembre ont fait geler l'enduit, qui n'avait pas pu bien sécher à cause des pluies abondantes. L'entreprise reviendra donc au printemps pour réaliser les réparations nécessaires, ou au besoin refaire l'enduit dans sa totalité.



SERVICES PUBLICS

➤ MAIRIE

La mairie est ouverte au le lundi et jeudi de 14h à 19h.
et le vendredi de 9h à 12h.

Le Maire, souvent présent à la mairie est à votre disposition ou sur simple rendez-vous.

Tel : 02 54 83 64 16

Fax 02 54 83 70 41

E mail : ***mairie.lamarolleensologne@wanadoo.fr***

Site internet : <http://la.marolleensologne.e-monsite.com/>

Ce site a pour but de vous informer sur la vie de notre village, de faire connaître celui-ci et de communiquer. Si vous désirez être présent sur celui-ci ou apporter votre contribution à la vie du site, n'hésitez pas à nous le faire savoir. Nous recherchons les adresses E mail de nos administrés, communiquez les à la Mairie, merci

➤ L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

L'agence est ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 11h30,
les mercredi et samedi de 9h15 à 11h45.

Levée du courrier du Lundi au Samedi à 11 h

➤ TRESORERIE

Lamotte Beuvron: Tel : 02 54 88 10 02

Neung sur Beuvron : Permanence les Mardis et Mercredis de 8h30 à 11 h 30 (Salle annexe à la Mairie 1^{er} Etage)

➤ GENDARMERIE

Tel : 02 54 83 47 80

ou le 17

➤ LES COMMERCANTS ET ARTISANS DESSERVANT LA COMMUNE

Epicerie, Journaux	BIANCHI Josette	02.54.83.71.96
Bar	Le Marcassin	02.54.76.13.72
Dépôt de pains	Mr et Mme JACOB	02.54.98.00.21

Aliments animaux, céréales, engrais	Ets PISSIER SA BARBARY	02.54.83.63.01
Elevage de Gibiers	BARBARY Dominique	02.54.83.68.03
Elevage de Gibiers	GRIVEAU Sébastien	02.54.83.77.62
Elevage de bovins et viandes découpées	EARL JAFFRE	02.54.83.62.41
Carburants, Dépannage, Réparations, Vente neuf et occasions	GOUINEAU Jean-François	02.54.83.72.91

Coiffure à domicile	Laurie	02.54.97.78.71 06.86.90.80.65
Couverture, Charpente, Zinguerie Neuf et Rénovation	LEPARC Patrick	02.54.98.07.17
Peinture Bâtiments	BARDIN Stéphane	02.54.83.76.23
Peinture, vitrerie, revêtement sols, papier peint, ravalement	ROBIN Johan	06.61.23.22.75
Entraîneur de chevaux	CHAUVE Jean-François	02.54.83.72.72
Maçonnerie	TRESSOUS Daniel	02.54.83.64.51
Réflexologie	SAINT OUEN Martine	02.54.83.77.08
Serrurerie, Portails, Vérandas	DURAND Denis	02.54.83.70.65
Taxi (Montrieux En Sologne)	LEYET Nicolas	02.54.83.74.92
Taxidermiste	BARBARY Damien	02.54.83.65.95
Terrassement	ABRAHAMSE Gérard	02.54.83.70.18
Travaux agricoles	CRESPEAU Fabrice	02.54.83.66.56

Nous sommes heureux d'accueillir trois nouveaux artisans sur notre commune : Laurie, M . LEPARC et ROBIN.

M. BESSONNIER, Boucher-Charcutier à VOUZON, passe sur notre commune tous les mardis de 12h30 à 14h.
Pour toute demande de passage ou de commande, téléphonez-lui au numéro 02 54 88 09 84.

➤ **LES ORDURES MENAGERES**

- Les ordures ménagères sont collectées le Mercredi, sauf exceptionnellement en cas de semaine avec jours fériés.
- Les emballages recyclables dans les containers avec couvercle jaune sont ramassés tous les 15 jours, le Jeudi des semaines impaires.
- Les encombrants : les Mercredis 13 Avril, 20 Juillet et 26 Octobre 2011.
- des containers à journaux et magazines, à verre et à cartons se trouvent à l'entrée de la rue des Chenelles.

Le collecteur des piles en face du Bar « Le Marcassin » est dorénavant supprimé. Les commerces qui vendent des piles, sont habilités à les ramasser.

- La déchetterie de LAMOTTE (Route de Chaumont) est ouverte :

	HIVER (16/09 au 31/03)	ETE (1/04 au 15/09)
Mardi	8 h à 12 h 13 h 30 à 17 h 30	8 h à 12 h 13 h 30 à 18 h
Vendredi	13 h 30 à 17 h 30	13 h 30 à 18 h
Samedi	8 h à 12 h	8 h à 12 h

- La plate-forme de VILLENY peut être utilisée pour les déchets verts tels que tonte de gazon, feuilles et branchages.
- La Déchetterie de NEUNG SUR BEUVRON, « Avignon », Route de Marcilly en Gault, est accessible aux habitants de La Marolle en présentant une pièce d'identité et un justificatif de domicile.
Elle est ouverte Mardi et Samedi de 14 h à 17 h et Jeudi de 14 h à 17 h 30

➤ TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Le montant du loyer dépend de la saison, du locataire (Association ou particulier, habitant la commune ou pas) et de l'occasion :

	ETE (1 ^{er} Mai au 30 Septembre)	HIVER (1 ^{er} Octobre au 30 Avril)
Association Marollaise (*)	90 € à partir de la 2 ^e location annuelle	110 € A partir de la 2 ^e location annuelle
Habitant Marollais	Vin d'honneur : gratuit Autre manifestation : 180 €	Vin d'honneur : gratuit Autre manifestation : 220 €
Habitant extérieur	Vin d'honneur : 40 € Autre manifestation : 240 €	Vin d'honneur : 60 € Autre manifestation : 300 €

(*) **Pour les associations de la commune**, la petite salle est prêtée gratuitement toute l'année pour les réunions

Caution : une caution de 250€ est demandée, une assurance Responsabilité Civile organisateur de fêtes est obligatoire.

La salle des fêtes dont la capacité maximale est fixée à 120 personnes par la Commission Préfectorale de Sécurité, est louée avec la cuisine qui dispose d'un évier à 2 bacs, d'un réfrigérateur et une cuisinière mais sans vaisselle et couverts.

Au cas où la Salle des Fêtes n'est pas restituée dans un état de propreté correct, la commune se réserve dorénavant le droit de facturer aux locataires les frais de nettoyage, en déduction de la caution.

Remarque : Des bancs, tables et tréteaux peuvent être prêtés gracieusement aux habitants de La Marolle en échange d'un reçu. S'adresser à la mairie.

➤ LE SAVOIR-VIVRE

Pour garder de bonnes relations avec tous vos voisins, voici quelques règles à respecter.

Suivant Article 6 de l'Arrêté Préfectoral n° 99.3653, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Concernant le brûlage des déchets verts.

1) Interdiction générale du brûlage des déchets en plein air

Les dispositions de la loi 75-633 du 15 Juillet 1975 modifiée, correspondant désormais au livre V du titre IV du code de l'Environnement, prévoient, de manière générale, que les déchets doivent être éliminés dans des conditions strictement réglementées, notamment par le biais des installations classées pour la protection de l'environnement.

S'agissant plus spécifiquement du brûlage, le règlement sanitaire départemental en date du 23 janvier 1986, en vigueur en Loir-et-Cher, stipule en son article 84 que « *Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit* ».

2) Cas des déchets verts des jardins des particuliers

Des solutions telles que le compostage individuel ou le ramassage en déchèterie doivent être privilégiées.

A défaut, le brûlage sur place de faibles quantités de déchets de jardins peut être toléré avec les réserves suivantes :

- une telle pratique doit rester limitée,
- elle ne doit en aucun cas entraîner de troubles pour le voisinage,
- elle ne doit pas créer de risques pour la sécurité routière en provoquant un nuage de fumée susceptible de gêner la circulation à proximité,
- enfin, elle ne doit pas introduire de risque d'incendie.

Aucun autre type de déchets ne doit bien sûr être incinéré en mélange avec les végétaux.

Il est rappelé qu'en cas de besoin ou d'abus manifeste, il reste possible au Maire d'utiliser ses pouvoirs de police municipale pour encadrer plus strictement le recours à cet usage qui doit être mis en œuvre avec bon sens et être perçu comme une tolérance, sans être encouragé.

Nous préconisons pour la sécurité de tous de faire ramoner au minimum une fois par an les conduits de cheminée, en période hivernale notamment quand il y a de la neige de nettoyer devant chez soi, de bien amarrer les pots de fleurs ou jardinières se trouvant sur les bord des fenêtres par grand vent. Ces points à respecter ont fait l'objet d'arrêtés municipaux courant l'année 2009.

ETAT CIVIL 2010

➤ **Naissance**

GRIVEAU Anaëlle le 16 Juin 2010

➤ **Mariages**

MANZANO François-Manuel et BEAUDOIN Laurie le 05 Juin 2010
PORNIN Florian et SILLY Aurore le 17 Juillet 2010



➤ **Décès**

BOURSEUL Veuve THILLIER Alice le 09 Août 2010
CRESPEAU Veuve FASSOT Marie – Thérèse le 19 Décembre 2010

07 permis de construire
10 certificats d'urbanisme
22 déclarations préalables

- Nous avons eu le plaisir d'accueillir de nouveaux administrés dans notre commune :
- M. CARRICA Bruno et Melle MARY Laurie à La Maison Neuve.
M. LEROY et Mme LAMBERT au Point du jour.
Mme FERRAND Jocelyne au 1 rue Moïse Aucante
Mme SENEÉ Sandrine au 2 Route de Beaugency
M et Mme BIZARD Michel au Taillevvert
M. HAMELIN Florent et Melle ROBERT Eolia au 5 rue des Roses
M. MATE Christophe Rue des Chenelles
M. et Mme ROBERT Sébastien Rue des AFN

➤ **LE RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Vous avez peut-être constaté que certaines communes voisines faisant partie de notre Communauté de Communes (Vernou en Sologne, Saint-Viâtre...) sont concernées par le recensement, et certains d'entre vous se demandent : « pourquoi pas La Marolle » ?
Voici quelques éléments de réponse :

Tout d'abord, à quoi sert le recensement ?

Il permet de connaître la population de la France et de ses communes. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : âges, professions exercées, transports utilisés, déplacements quotidiens, conditions de logement, etc...

Les résultats du recensement éclairent les décisions des pouvoirs publics en matière d'équipements collectifs, comme les écoles ou les hôpitaux. Ils aident les professionnels à mieux connaître les caractéristiques des logements, les entreprises à mieux estimer les disponibilités de main d'œuvre, les associations à mieux répondre aux besoins de la population.

Sommes-nous concernés par le recensement cette année ?

Avant 2004, le recensement avait lieu environ tous les 8 ans et concernait la totalité de la population française.

Depuis 2004, le recensement a lieu tous les ans mais ne concerne qu'une partie de la population. Deux cas de figure :

- Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le recensement est réalisé tous les ans mais uniquement sur 8% des logements.
- Dans les communes de moins de 10 000 habitants, le recensement est réalisé sur la population complète de la commune, une fois tous les 5 ans.

A La Marolle, le dernier recensement date de janvier 2007, **nous serons donc recensés l'année prochaine, en janvier 2012**

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les sites suivants : www.le-recensement-et-moi.fr ou www.insee.fr

Claudie Aucante, remerciements à l'Insee pour les informations

➤ **PETIT RAPPEL DES REGLES D'URBANISME:**

Toutes constructions de moins de 20 m² (Exemple : abri de jardin, à bois, véranda...) une modification extérieure d'un bâtiment (porte, fenêtre...), un ravalement, une toiture, sont soumises à une déclaration préalable ainsi que les clôtures (Attention : Les clôtures en bordure d'une route départementale ou d'une voie communale sont obligatoirement soumises à une demande d'alignement).

Pour toutes autres réalisations ou construction de plus de 20 m², un permis de construire est obligatoire.

La mairie est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches, et vous apportez tous les conseils nécessaires.



➤ L'ECOLE

L'école élémentaire accueille cette année cinquante enfants avec un nombre important de CM.

Heureusement, le mobilier des deux classes a été changé et grâce à Monsieur DELAITRE, nous avons aujourd'hui des étagères et plans de travail fonctionnels et clairs qui rajeunissent nos locaux.

A la cantine, Mme LE THUAUT a remplacé avec succès Mme OLLIVIER. Son adaptation à l'équipe en place, aux enfants et à ses nouvelles fonctions a été rapide et efficace, ce qui est très appréciable pour tous.

Cette année, les CM vont partir en Classe Verte à Vars Les Claux. Un grand merci aux deux Municipalités de notre regroupement scolaire car elles prennent en charge une partie importante du séjour.

Cette même classe va participer à l'opération « Fréquence Grenouille » (Opération organisée par le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre). La restitution de cette activité (sortie à l'étang de Beaumont, sensibilisation à la protection des sites naturels) aura lieu le 21 Mai à l'Etang de Beaumont, puis à Montrieux.

L'autre classe de notre école se rendra au Château du Clos Lucé au cours du mois de Juin pour découvrir l'univers de Léonard de Vinci.

Comme chaque année, le Carnaval et la fête de fin d'année seront une occasion d'ouvrir notre école à tous.

Depuis quelques semaines, l'ensemble du matériel de la classe numérique rurale a été mis à disposition des deux classes de l'école élémentaire.

Les ordinateurs de la classe mobile sont essentiellement utilisés (pour l'instant) lors des séances d'aide personnalisée du midi (à partir de divers logiciels), ainsi que pour des recherches sur Internet. La classe mobile se mettra en place au fur et à mesure pendant les moments de classe et elle permettra à 9 élèves de travailler individuellement sur un ordinateur tout en étant surveillés par l'ordinateur central de l'enseignant. Ce dernier pourra intervenir (grâce à son ordinateur) sur l'ordinateur d'un élève afin de l'aider dans ses recherches.

En ce qui concerne le TBI (tableau interactif), nous l'utilisons pour visualiser des documents divers (photos, œuvres de peintures, vidéos particulières). Les enfants ont parfois l'occasion de travailler au tableau avec un stylo numérique (en anglais, lors des exposés par les CM, pour des corrections collectives d'exercices). De plus, il est possible, à l'aide d'une caméra, de projeter des productions réalisées par des élèves afin d'en discuter.

En conclusion, c'est un outil très intéressant qui permet à l'enfant d'acquérir des compétences nécessaires à l'obtention du B2I (Brevet Informatique) et de travailler à l'école d'une autre manière. Son utilisation apporte confort et attrait supplémentaire pour les apprentissages sans pour autant remplacer les méthodes traditionnelles.

La directrice, N.BERT

➤ LA CANTINE

Tout au long de l'année, 48 enfants ont pu déjeuner à la cantine tous les jours. En août 2010, Bernadette Ollivier, notre cantinière, est partie en retraite. Elle est remplacée par Mme Cristina Le Thuaut.

Afin d'élaborer les menus que dégustent les enfants, une commission composée de Mme Crespeau Séverine, Mme Griveau Rachel, M. Pelloille Patrick et la cantinière se réunit tous les cinq semaines. Des menus à thème sont élaborés ainsi qu'un repas bio par mois.

En septembre, le prix du repas est passé à 2.75 € par jour.

Afin d'améliorer l'accueil des enfants, une isolation phonique a été effectuée au printemps qui a considérablement atténué le bruit dans le réfectoire.

Une armoire frigorifique professionnelle a été acquise afin de remplacer l'ancien frigidaire devenu obsolète.

La commission Cantine.

DEPART A LA RETRAITE

La fin de l'année scolaire 2009-2010 a été marquée par le départ en retraite de notre cantinière et femme de ménage Bernadette Ollivier, après 26 ans de bons et loyaux services.

Au cours de sa longue carrière, Bernadette aura vu défiler trois maires, une vingtaine d'enseignants et deux générations d'élèves, qui tous garderont un bon souvenir de ses petits plats et de sa gentillesse.



Un pot d'adieu a été organisé en son honneur dans la cour de l'école, réunissant élèves, anciens élèves, parents, enseignants, personnel communal, élus, amis, tous réunis pour souhaiter à Bernadette de profiter d'une retraite bien méritée.

Notre cantinière, très émue, s'est vu offrir une bicyclette et ses accessoires de la part de la municipalité, ainsi que fleurs, dessins et petits cadeaux de la part des enfants des écoles.

Bernadette est maintenant remplacée aux fourneaux par Cristina Le Thuaut, et pour le ménage par Muriel Grison, à qui nous souhaitons la bienvenue dans l'équipe communale.



➤ LA GARDERIE PERISCOLAIRE

La garderie s'adresse à tous les enfants du regroupement scolaire de La Marolle – Montrieux quelle que soit leur classe ou leur commune de résidence. Elle est ouverte tous les jours d'école de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 19h.

Chaque parent doit prévoir le goûter de son enfant.

Le règlement se fait mensuellement par le biais de la Trésorerie qui envoie la facture aux parents.

Les tarifs pour l'année scolaire 2010-2011 sont les suivants :

	Matin OU Soir	Matin ET Soir
1 enfant	22 €	31 €
2 enfants	31 €	46 €
3 enfants	41 €	58 €
4 enfants	53 €	71 €

Pour une fréquentation occasionnelle, la garderie est de 3 € par enfant.

Pour une garde le mercredi, l'association Familles Rurales d'Yvoy le Marron propose un A.L.S.H (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) de 8h à 18h à la journée ou en demi-journée (contact la Mairie d'Yvoy).

Durant les vacances scolaires, un A.L.S.H vous est proposé par l'Association Familles Rurales de La Marolle-Montrieux en Sologne (voir article dans les pages suivantes).





" AUTOUR DE L'ECOLE "

"

14, rue des écoles

41210 LA MAROLLE EN SOLOGNE

AUTOURDELECOLE41210@gmail.com

<http://sites.google.com/site/autourdelecole41210/Home>

Mme Goossens, Présidente
Mme Tesnier, Secrétaire
Mme Desnous, Trésorière
Mme Saint-Ouen, Trésorière adjointe

Notre association qui fonctionne depuis 2 ans, apporte un cadre officiel aux manifestations : Halloween, Tombola, Carnaval... que nous sommes amenés à organiser dans le cadre de l'animation du regroupement scolaire de Montrieux et la Marolle en Sologne. Elle est ouverte à tous ceux qui souhaitent participer, pour créer une chaîne de solidarité « Autour de L'école » Les familles des enfants scolarisés, mais aussi, les grands-parents, tonton, tata, les anciens élèves, et toutes les personnes qui veulent nous soutenir.

Le but principal de cette association est d'apporter un soutien (surtout financier) aux écoles, avec les bénéfices que nous réalisons, nous pouvons ainsi participer aux sorties scolaires, achat de matériel de cour etc...

Nous pouvons également organiser des activités pour les enfants et les parents, comme cela fut le cas lors de l'Atelier de préparation à la Grande Lessive. Qui sera renouvelé au printemps.

L'année dernière, nous avons organisé, Le défilé d'Halloween, qui fut très pluvieux à Montrieux, une vente de bulbes d'automne qui ont donnés de superbes fleurs, la vente de tabliers avec les dessins des enfants pour Noël, le carnaval à La Marolle et la Kermesse de fin d'année, ce qui nous a permis de verser 550 € à chaque coopérative des écoles de Montrieux et La Marolle en Sologne.

Notre Assemblée Générale s'est tenue le 8 octobre 2010, L'ancien bureau a été renouvelé. Après le bilan de l'année écoulée, nous avons mis en place les projets suivants :

Vente de bulbes d'automne

Défilé d'Halloween à La Marolle, qui a eu lieu sous la pluie, merci aux courageux participants ! Partage des bonbons récoltés et gouter gratuit offert par les parents qui participent avec gâteaux, boissons, et bonbons.

Tombola 100 % gagnante pour Noël, tickets à gratter. Vente des tickets lors de la Fête des petits à Montrieux et lors de la boom des grands à la Marolle en Sologne.

Défilé du Carnaval, en collaboration avec les enseignants et les mairies, qui aura pour thème : La musique. Le samedi 26 Mars à 10 h à Montrieux en Sologne. A vos ciseaux et machine à coudre. N'oubliez pas vos instruments de musique !

La Kermesse de fin d'année aura lieu le dimanche 26 juin dans l'après midi dans le pré communal de La Marolle en Sologne. Nous remercions tous les adhérents et les bénévoles qui nous aident lors de manifestations. Si vous voulez faire comme eux, rejoignez-nous !

Adhésion : 5 € par famille d'enfants scolarisés
5 € par personne pour les autres adhérents

Nous remercions les enseignants et les Mairies de Montrieux et la Marolle en Sologne qui nous soutiennent dans notre action.

Pour conclure, notre association est maintenant un élément important de la vie de l'école, grâce au travail des bénévoles qui ne seraient pas contre (bien au contraire !) une aide supplémentaire pour l'organisation. Notre chaîne de solidarité « Autour de l'Ecole » ne demande qu'à continuer pour voir les sourires des enfants pendant toutes ces activités extrascolaires !

Si vous souhaitez de plus amples informations, contactez-nous !

Mairie de La Marolle en Sologne
14, rue des écoles
41210 LA MAROLLE EN SOLOGNE

Angélique Goossens : 02 54 83 69 68

Valérie Tesnier, 09 62 59 17 71

Sandrine Desnous 02 54 83 75 56

Martine Saint Ouen 02 54 83 77 08



➤ **Association Familles Rurales La Marolle En Sologne – Montrieux En Sologne**

Depuis le printemps 2010, l'association a permis aux enfants âgés de 3 à 12 ans de bénéficier d'un accueil de loisirs durant les vacances scolaires. En moyenne, 25 enfants ont été accueillis par semaine.

Ils ont pu profiter de nombreuses activités : initiation au secourisme, chasse aux trésors dans le village, balade en quad ou à poneys, nuits à la belle étoile, intervention de l'éducatrice de la

maison de la nature, inter centre, jeux d'eau, vidéo,

L'association Familles Rurales proposera, **toute l'année 2011**, un accueil de loisirs sans hébergement du lundi au vendredi inclus, durant les congés scolaires de février, printemps, Toussaint et au mois de juillet. L'encadrement des enfants sera assuré par des salariés tous diplômés (BAFA, BAFD, CAP Petite Enfance).

Cet accueil se fera à la Marolle en Sologne dans les locaux scolaires et la salle des fêtes de 9h à 17h.



Le coût de cet accueil sera de :

- ✚ 14 € la journée / enfant (repas- animation-goûter inclus)
- ✚ 22,40 € la carte d'adhésion à Familles Rurales / famille / an

Une garderie sera possible de 7h30 à 9h et 17h à 18h45 moyennant un supplément tarifaire d'1 € le matin ou le soir / jour.

L'assemblée générale du 14 janvier 2011 a élu pour membres du bureau :

Présidente	Rachel Griveau
Vice-Présidente	Martine Saint Ouen
Trésorière	Géraldine Gaussant
Trésorière Adjointe	Karine Portier
Secrétaire	Nathalie Berthier
Secrétaire Adjointe	Séverine Crespeau

Pour des renseignements complémentaires et inscriptions, vous pouvez contacter :
Rachel Griveau au 02.54.83.77.62 ou Martine Saint Ouen au 02.54.83.77.08 (heures des repas)

La Présidente, Rachel Griveau

➤ LE TRITON FRINGANT

L'association « le Triton Fringant », qui a fêté son premier anniversaire début février, se porte on ne peut mieux : les activités fonctionnent avec dynamisme et le nombre d'adhérents a fortement augmenté (72 aux dernières nouvelles !).

L'atelier « danse traditionnelle » accueille chaque premier mercredi du mois de 20 h 30 à 23 h un nombre important de danseurs, venus de La Marolle et des communes voisines mais également de plus loin (Montlivault, Romorantin...), pour apprendre des danses nouvelles ou perfectionner leurs pas au son de l'accordéon de notre ami Jean-Bernard . Ambiance chaleureuse garantie, la soirée se terminant invariablement autour des pâtisseries et des bouteilles apportées par chacun !

Le bal folk organisé le 27 avril 2010 a été un succès, la salle des fêtes a fait le plein de danseurs ravis de la musique de qualité du groupe « JBG et Cie » et de l'ambiance conviviale. Ce qui nous a encouragés à organiser un deuxième bal, le samedi 15 janvier 2011. Les danseurs de l'atelier ont également participé au cours de l'année à diverses animations dans les communes voisines : vide-grenier à Crouy sur Cosson, 14 juillet à Montrieux, Rencontres de la Châtaigneraie à Yvoy, et même une petite apparition au vide-grenier du Comité des Fêtes à La Marolle !

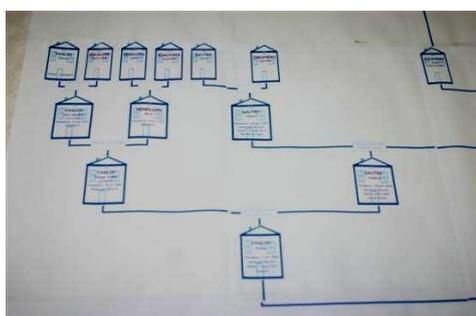




L'atelier « si on chantait » fonctionne lui aussi maintenant une fois par mois, alternativement avec une ou deux guitares, le dernier mardi du mois et non plus le vendredi, de 20 h à 22 h. On ne chante pas toujours juste, mais qu'importe, le but étant le partage du plaisir de chanter et non la perfection, on s'amuse bien !

Le Triton s'est enrichi maintenant d'une nouvelle activité : **le « club généalogie »** :

Depuis deux ans déjà le groupe de généalogie fonctionne à la Marolle. Le nombre de participants augmente tous les ans. Essentiellement féminin au départ, il compte maintenant un adhérent masculin, et peut-être d'autres hommes viendront-ils le rejoindre ?



La finalité de cette section est d'élaborer, pour chacun des membres, dans un cadre de coopération mutuelle, l'arbre généalogique de sa famille.

Pour cela des sorties sont organisées dans les mairies du Loiret et du Loir et Cher, aux archives, ce qui permet d'obtenir les actes de naissance, mariage, décès de nos ancêtres, et tout autre document officiel.

Cette recherche d'actes est complétée par une recherche sur Internet, qui se fait au cours des réunions du lundi. La mise à disposition de la salle informatique permet également de dresser un arbre informatisé pour chaque famille.

Une exposition en juillet 2009, puis juillet 2010 a permis de communiquer notre travail agrémenté de photos et documents divers aux nombreux visiteurs venus de la Marolle ou d'ailleurs. Des bénévoles, non adhérents, nous ont aidés en nous prêtant documents ou objets, ou en participant à la mise en place.
Nous les remercions chaleureusement.

Si vous souhaitez nous rejoindre contacter
Sylviane Sibiluisky 02 54 83 70 83 sibiluisky@wanadoo.fr
ou Annie Chesneau 02 54 83 63 11 vaslin.chesneau@wanadoo.fr

Rappel des activités du Triton Fringant pour le 1^{er} semestre 2011 :

Atelier danse : mercredi 5 janvier, 2 février, 2 mars, 6 avril, 4 mai, 1^{er} juin et 15 juin.

Atelier chant : mardi 25 janvier, 22 février, 29 mars, 26 avril, 24 mai, 28 juin.

Atelier généalogie : tous les lundis de 18 h à 20 h

Nous rappelons que ces ateliers sont ouverts à tous, cela n'engage à rien de venir participer à une séance de chant, de danse ou de généalogie pour voir si cela vous plaît. Et si c'est le cas, le Triton vous accueillera avec plaisir !

La présidente du Triton Fringant, Claudie Aucante

➤ L'U.N.R.P.A.

Cette année, l'effectif des participants de la section de La Marolle s'est un peu accru : 81 adhérents et toujours 5 bienfaiteurs.

Si des jeunes retraités ou autres personnes veulent nous rejoindre, ils seront les bienvenus.

Le prix du timbre ayant augmenté (8 €), nous sommes dans l'obligation de faire de même pour la cotisation qui sera de 16 €.

Le concours de belote n'a pas connu l'affluence de celui de l'an passé. Il est regrettable de devoir constater que la majorité des joueurs viennent des villages voisins et qu'il y ait peu de membres des autres associations et surtout de l'UNRPA.

L'argent recueilli est un appoint non négligeable pour offrir des repas convenables.

Cette année 2011, sont programmées :

- Un spectacle à Chécy « La cordillère des Andes », danses d'Amérique du Sud, le vendredi 25 Mars.

- Le repas le 10 Avril.

- Le concours de belote, samedi 17 Septembre

Et toujours, le club, le 1^{er} mercredi du mois de 14 h à 18 h.

Le bureau reste inchangé jusqu'à l'Assemblée Générale extraordinaire (pour le vote des statuts de section) et de l'Assemblée Générale Ordinaire dont la date n'est toujours pas fixée. Chaque adhérent en sera averti personnellement.

La Présidente, Anita LOGEOIS

➤ LE COMITE DES FETES



L'équipe du Comité des Fêtes remercie Monsieur Le Maire, l'ensemble du Conseil Municipal. Merci à tous, les indispensables bénévoles, les participants, ainsi que nos habitués, que nous avons plaisir à retrouver au cours de nos différentes manifestations. Votre présence et votre soutien nous permettent de continuer ces animations avec dynamisme, toujours dans le but de partager et de passer un bon moment entre amis dans le village.

5 manifestations organisées par an.

Les lotos de février et Novembre : Moins de participants à celui de février mais toujours nos fidèles joueurs.

Pétanque de Mai : 22 équipes de joueurs amateurs un après midi dans la joie et la bonne humeur.

Barbecue de Juin : 122 personnes sont venues déguster les pavés de bœuf et écouter le groupe folklorique du Berry.

Vide-grenier et Bourse d'échange : une belle journée avec un nombre croissant d'exposants et de visiteurs, animée par le groupe JBG et Cie, musique et danses folk, sans oublier le traditionnel plateau-repas partagé entre amis.

Le comité des fêtes est une association ouverte à tous, n'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Dates des manifestations 2011 : Voir Calendrier à la fin dudit bulletin

➤ SECTION UNC-AFN DE LA MAROLLE

Voilà une année 2010 déjà écoulee.

Notre drapeau est sorti les 8 Mai et 11 Novembre pour la cérémonie mais également lors de quelques décès. Malheureusement, le 5 Décembre n'a pas été fêté car tombant un dimanche, beaucoup de personnes ne pouvaient y assister, moi le premier.

Nous avons fait une exposition du 16 au 20 avril sur les Guerres de 1914 – 18 , 1939 – 45 et l'Algérie.

200 visiteurs environ sont venus. Cela est bien, les institutrices sont venues avec les enfants qui ont été intéressés et ont posé beaucoup de questions sur les armées et la vie des soldats. Je les remercie, ainsi que Monsieur Le Maire qui nous a prêté les salles de la maison de retraite.

Le 6 Janvier dernier, a eu lieu l'Assemblée Générale des sections à VILLEBAROU. Le président départemental a décoré Monsieur Guy SOUTIF, notre trésorier, de la médaille UAC / AFN, pour sa bonne tenue des comptes de la section.

Dates des manifestations 2011 : Voir calendrier à la fin dudit bulletin

Le Président, Monsieur Claude HUBERT

➤ LA GOUJONNETTE

Savez-vous que pêcher un étang n'est pas si simple ... ? Car voyez-vous nous avions prévu de le pêcher le 27 novembre 2010. Comme il gelait très fort, nous avons donc reporté au 11 décembre 2010. Mais il continuait à geler et l'automne a été très peu pluvieux : il fallait donc éviter de le vider sous peine d'être dans l'impossibilité de le remplir. Le bureau s'est fixé le début d'année pour se lancer, mais à ce moment la pluie est tombée tellement abondamment que, le temps de vider l'étang, tous les fossés en amont auraient débordé ... En bref c'est un véritable casse-tête. Et le jour idéal, aurons-nous assez de volontaires disponibles pour le pêcher ?

Pour l'ouverture du 27 mars 2010, le temps ne nous a pas beaucoup aidé mais malgré tout, les courageux ont passé une bonne journée et sont repartis satisfaits. Pour le concours du 30 mai 2010, malheureusement par manque d'habitude, nous avons loupé la publicité...On fera mieux en cette année 2011.



Il faut remarquer que Jean-Pierre Roulet remplit bien sa mission de collecteur pour les cartes de pêche. Olivier Mardesson nous a impressionnés par la clarté et le sérieux de sa comptabilité. Sans oublier les membres qui répondent toujours présents, ce qui nous permet de faire vivre

cette activité dans la bonne humeur. Un grand merci à tous pour votre investissement et je suis sûr que l'année 2011 nous offrira de sympathiques journées au bord de la « Ruine ».

Le Président Jean-Jacques Delaitre

Les cartes sont disponibles aux endroits indiqués sur les panneaux d'affichage de l'étang et de la mairie.

Tarifs hors journée d'ouverture :

5 € la journée pour 2 lignes et 2,50 € la journée pour les enfants de moins de 12 ans les 2 lignes.

L'abonnement annuel est de 45 € pour les habitants de la commune et 55 € pour les personnes hors de la commune.

Une modification a été apportée au règlement: les enfants de moins de 12 ans accompagnant une personne titulaire d'une carte à l'année habitant la commune ont droit à la gratuité pour une ligne.

LE CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

En Août 2010, le jury composé de deux conseillers municipaux et un employé communal de DHUIZON a parcouru les rues de notre village et ses abords, pour déterminer les prix du concours des maisons fleuries.

Les diplômes ont donc été remis comme d'habitude à la Cérémonie des Vœux 2011 : tous les lauréats ont reçu un diplôme et les 5 premiers ont reçu un bon d'achat offert par la Municipalité, à retirer « Aux Jardins de Sologne » à LA FERTE BEAUHARNAIS.

Ces derniers ont également offert une caisse de bulbes divers aux 5 premiers et un bulbe de jacinthe et un paquet de bulbes de tulipes aux 8 lauréats suivants.

Toutes nos félicitations à toutes et tous, et nous pouvons seulement vous encourager à continuer de fleurir votre extérieur.

- 1^{er} : Mme et M. Bernard FERRIERE
- 2^{ème} : Mme et M. Gérard THIOU (Route de Montrieux)
- 3^{ème} : Mme et M. Samuel BARBARY
- 4^{ème} : Mme et M. Claude VISOMBLIN
- 5^{ème} : Mme et M. Sébastien BROSSARD
- 6^{ème} : Mme Marcelle VANNEAU
- 7^{ème} : Mme et M. Louis GIRARD
- 8^{ème} : Mme et M. Bernard THIL
- 9^{ème} : Mme et M. Jacques ROCHEDREUX
- 10^{ème} : Mme et M. Régis LE LIEVRE
- 11^{ème} : Mme Ginette THENOT
- 12^{ème} : Mlle Francine GAULIER et M. Thierry DOMINGUEZ
- 13^{ème} : M. GERBAUD Jacky

Et mention spéciale à Laurent pour son fleurissement de la commune !



Les orientations budgétaires pour 2011 sont :

Développement économique:

- Développer l'offre foncière et immobilière d'Ecoparc
 - Réalisation des travaux d'extension de la zone d'Ecoparc
 - Construction d'ateliers relais (bureaux et stockage)
- Accompagner les projets des entreprises locales
 - Mise à jour des outils de communication
 - Création d'une base de données des locaux disponibles sur la communauté de communes

Environnement – Aménagement :

- Contribuer à la maîtrise des consommations énergétiques sur le territoire
 - Etudes énergétiques des bâtiments communaux
 - Etude préalable au transfert d'une partie de la compétence « Eclairage public », en partenariat avec le SIDELC, pour mutualiser la maintenance au niveau intercommunal
- Soutenir le développement de la filière bois
 - Etude de faisabilité de réseaux chaleur bois dans les communes
 - Réalisation d'une chaufferie bois sur Ecoparc
 - Etude des ressources disponibles et de faisabilité d'une plateforme de stockage bois sur Ecoparc
- Accueillir l'installation d'un parc photovoltaïque sur le territoire sur Montrieux

Tourisme

- Poursuivre le développement de la randonnée
 - Mise en place des boucles cyclables « Sologne à vélo », sur les communes de Villeny, Yvoy Le Marron, La Marolle en Sologne, La Ferté Beauharnais et Saint Viâtre.
 - Création des sentiers de randonnées sur Veilleins
- Accompagner le développement de l'hébergement touristique
 - Etude de faisabilité de projets touristiques avec les anciennes maisons de retraite de La Marolle et Neung
 - Projet de Centre Aqualudique à DHUIZON
- Organiser le tourisme sur le territoire de la communauté de communes
 - Etude de mise en place de la taxe de séjour

Actions sociales d'intérêts communautaires

- Réhabilitation de l'ancienne trésorerie de Neung en Relais Services Publics, dans 2^e semestre
- Etude de faisabilité de maison de santé pluridisciplinaire dans l'ancienne maison de retraite de Neung

Equipement et manifestations culturels et sportifs

- Création d'un terrain multi-sport à Vernou.
- Etude de faisabilité d'une médiathèque intercommunale à la place de la Villa des Fleurs.

➤ L'ASSOCIATION MULTIMEDIA

L'Association Intercommunale, Multimédia de la Sologne des Etangs vient d'entamer sa 6^e année de fonctionnement et, L'Assemblée Générale qui s'est déroulée le 22 octobre 2010 a permis de faire un tour d'horizon sur les événements passés et d'envisager l'avenir dans un futur proche.

Le partenariat avec la Communauté de Communes et le Conseil Régional est reconduit,

Le montant de la **cotisation annuelle** reste inchangé à savoir :

- **50 euros pour les adultes, 10 euros pour les enfants.**

Vivez avec votre temps, car quels que soient votre âge ou votre profession, vous ne pouvez désormais ignorer ce fantastique moyen de communication que constitue internet via un ordinateur fixe ou portable.

IL S'AGIT DESORMAIS D'UN OUTIL INCONTOURNABLE DE LA VIE DE TOUS LES JOURS !

En effet, grâce aux logiciels Word, Excel, Publisher, Power Point, et autres moteurs de recherche Google Yahoo notamment, voici pêle-mêle quelques exemples d'applications que vous pourrez réaliser à votre rythme si vous adhérez à l'association.

- *Traitement de texte,*
- *Echanger des messages avec vos amis du monde entier,*
- *Correspondre en direct avec ou sans vidéo (MSN – Skype),*
- *Imprimer des documents divers,*
- *Compulser des sites géographiques et/ou de culture générale,*
- *Lire la presse locale, régionale, nationale et internationale,*
- *Gérer ses comptes bancaires,*
- *Accéder aux chaînes de télévision,*
- *Déclarer ses charges liées à l'habitation,*
- *Programmer des jeux et jouer « en ligne »,*
- *Regarder et/ou télécharger légalement des diaporamas, vidéos, films,*
- *Ecouter de la musique,*
- *Enregistrer, tirer et échanger vos photographies,*
- *Créer son propre blog,*
- *Effectuer des achats en ligne auprès des grandes enseignes commerciales,*
- *Retrouver un ami perdu de vue, etc...,*

Les possibilités sont immenses et inépuisables.....

Pour ce faire, quel que soit votre âge ou votre profession, actif ou retraité, **(l'association compte dans ses rangs une personne de 90 ans)**, je vous invite à venir découvrir à La Marolle en Sologne, dans une ambiance conviviale et chaleureuse, l'outil informatique adapté à tous vos besoins.

Vous y serez accueilli par notre fidèle animatrice, diplômée d'Etat, dont la compétence est unanimement reconnue, **Aline BARBEROUSSE** au service des adhérents depuis bientôt 7 ans. **Un essai ne coûte rien !**

Si vous êtes intéressés, rejoignez-nous aux heures d'ouverture des locaux qui jouxtent la Mairie **le jeudi de 10 h 45 à 12 h 15**

- **Nouvelle offre de service** : Depuis 18 mois, il est possible de bénéficier d'une assistance et /ou dépannage à domicile (cours particuliers) sur la base de 30 euros de l'heure, frais de déplacement compris.

A cet égard, vous pouvez contacter directement notre animatrice au 06.84.16.10.32. qui se fera un plaisir de vous aider à surmonter vos difficultés informatiques passagères.

Par ailleurs, en marge de ce qui constitue son « cœur de métier », l'enseignement des techniques de l'informatique et, en vue d'optimiser son budget, « Multimédia » organise un certain nombre de manifestations traditionnelles à caractère festif et/ou récréatif. Pour 2011, reportez – vous au calendrier, à la fin de ce bulletin.

Le Président : **Roger Charpentier.**

Tel : 02.54.88.00.60 – Courriel : roger.charpentier3@wanadoo.fr

Date des manifestations : 30 Avril : LOTO au Foyer Rural de ST VIATRE
18 Juin (Midi) : BARBECUE au Château de Villemorant à NEUNG
8 Octobre : LOTO au Foyer Rural de ST VIATRE

➤ **ECOLE DE MUSIQUE DE LA SOLOGNE DES ETANGS**

L'Ecole de Musique a commencé sa cinquième année d'existence. Ses objectifs : maintenir les 3 sociétés musicales sur le territoire et offrir à tous un bon enseignement musical de proximité restent d'actualité.

En 2010, l'audition annuelle a eu lieu à Vernou-en-Sologne. L'accueil a été chaleureux et le public au rendez-vous. Nous espérons qu'elle obtiendra le même succès le 2 avril prochain à La Ferté-Beauharnais. 2 élèves ont participé à des stages musicaux à Dhuizon et Salbris qui se sont terminés par des concerts appréciés.

Les présentations d'instruments ont eu lieu dans les écoles de Dhuizon, Neung et Saint-Viâtre N.D. de Lourdes. 6 nouveaux élèves se sont inscrits à la suite de ces interventions. En 2011, elles auront lieu sur 2 jours à La Marolle, Montrieux, Saint-Viâtre (Ecole Publique) et Yvoy-le-Marron.

Nous souhaitons pouvoir relancer l'étude de la Flûte qui a dû être supprimée cette année faute de professeur et d'élèves en nombre suffisant.

25 élèves sont inscrits : Dhuizon : 1, La Ferté-Beauharnais : 6, La Marolle : 1, Montrieux : 2, Neung : 12, Saint-Viâtre : 1, Millançay : 2.

Répartition par instrument : batterie : 6, clarinette : 4, saxophone : 7, trompette : 4, éveil : 3
Flûte : 1 (cours à Lamotte-Beuvron)

Les cours de trompette ont lieu le jeudi après la classe, les autres cours le samedi.

Les tarifs de base payables au trimestre sont inchangés : 50 € par trimestre pour l'éveil musical, 90 € par trimestre pour 1 h de solfège + 1/2 h individuelle d'instrument chaque semaine scolaire. Une réduction pour la famille est faite à partir du 2ème enfant inscrit.

Les instruments sont loués par l'école les premières années d'apprentissage au prix de 80 € par an.

Les contrats avec les professeurs, dans le cadre de la convention nationale de l'animation, sont annuels. Les élèves inscrits s'engagent donc pour la totalité de l'année scolaire et aucun remboursement ne pourra être effectué excepté en cas de force majeure.

Le financement en augmentation (salaires, charges sociales, cotisations et assurances en hausse) sur un montant de dépenses de 21 000 € en 2009/2010 s'est élevé à 710 € par élève. Répartition : Communauté de Communes : 14% ; Communes : 14 % ; Familles : 30 % ; Subventions : 13 % ; Bénéfices des manifestations : 9 % ; Société Musicale de Neung : 20 % dont 4 % de bénéfice des concerts de l'année.

Nous espérons poursuivre et développer notre activité pour que la musique reste présente au sein de notre Communauté de Communes.

Contacts :

Jean-François GIRARD 02 54 83 64 56, courriel : jean.francois.girard@free.fr
Jean-Pierre GUILLET : 02 54 83 68 10

TCSE, Tennis Club Sologne des Etangs <http://tcssolognedesetangs.free.fr>

Le Tennis Club de la Sologne des Etangs a, pour fin 2010, un planning de manifestations intéressant. Grâce à ses activités, le TCSE attire de nouveaux adhérents (augmentation de 35 licenciés au début de l'année tennistique). Le TCSE a donc maintenant 225 joueurs et devient ainsi le 4^{ème} club du département en nombre de licenciés.

Le président William Beaudoin et son comité directeur souhaitent continuer à moderniser l'outil du tennis : c'est ainsi que le court de Millançay, après les 2 courts de Saint-Viâtre, a été rénové au mois de juillet pour être opérationnel sur la saison 2010-2011. Un plan à long terme concerne les autres équipements de la communauté de communes.

Tout nouveau licencié est accueilli et conseillé pour que ses souhaits soient réalisés et pour qu'il soit le mieux intégré dans le club. C'est la raison pour laquelle des cours sont animés par notre moniteur, sur l'année complète, dans nos 2 salles situées à Millançay et Dhuizon les mardis et vendredis pour les adultes, et les mercredis et samedis matin pour nos jeunes.

Le TCSE a, au mois de juillet, organisé son tournoi qui, cette année, regroupait le circuit féminin et le circuit masculin. 120 compétiteurs se sont inscrits et la finale du tournoi masculin a été remportée par un jeune breton de 17 ans contre le finaliste, aussi un jeune de 17 ans, licencié au TCSE (Robin Maxime : bravo à toi).

Le TCSE collabore avec les écoles ; en effet, nous intervenons dans les écoles grâce à la mise à disposition de notre moniteur et nous avons commencé à travailler avec le collège de Neung : une 1^{ère} action a été réalisée sur 2009-2010 et, depuis le mois d'octobre 2010, nous intervenons à nouveau , avec 2 groupes de jeunes venant de 6^{ème} et 5^{ème} , pendant toute l'année scolaire.

Cette année est aussi marquée par la mise à disposition, grâce à plusieurs sponsors, de survêtements, de polaires, de serviettes et de coupe-vents à l'effigie du club (la boutique est animée par William Beaudoin).

Si vous souhaitez avoir des renseignements sur notre club, n'hésitez pas à contacter son correspondant dans chaque village de la Communauté de Communes de la Sologne des étangs.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter , pour la commune de La Marolle en Sologne: Sébastien GRIVEAU

Manifestations 2011 : 26 au 28 Avril : STAGE Tennis

29 et 30 Avril : Rencontre amicale des Jeunes du TCSE et de Nouan

4 au 8 Juillet : STAGE Tennis

11 au 24 : TOURNOI Séniors

AIDE A LA PERSONNE



L'association locale ADMR La Solognote vous propose :

Transport de personnes Déplacements accompagnés

- ➔ Déplacements en voiture (aménagée pour mobilité réduite),
- ➔ Courses accompagnées (magasin, marché, ...),
- ➔ Promenades, visites, coiffeur, ...
- ➔ Accompagnements démarches administratives, médicales ...
- ➔ Trajets quotidiens (école, ...).

Pour toute demande, un devis sera établi

- Adhésion à l'association : cotisation annuelle de 11 €
- Déduction fiscale selon la législation en vigueur

**Tél. 06 59 81 36 88
ou 02 54 95 67 05**



Association locale ADMR La Solognote
40 bis rue des Marnières - 41230 VERNOU-EN-SOLOGNE - Tél. 02 54 95 67 05
71 av. de l'Hôtel de Ville - 41600 LAMOTTE-BEUVRON - Tél. 02 54 83 48 00
E-mail : asso-neung@fed41.admr.org

Service Communication - Janvier 2011 - Imprimé par nos soins
Association loi 1901 agréée Qualité n° N250908/A04/10/025



Maison des Services ADMR de Vernou
Fédération ADMR du Loir-et-Cher - L'association du service à domicile
40 bis rue des Marnières - 41230 VERNOU-EN-SOLOGNE
Tél. 02 54 95 67 00 - Fax : 02 54 98 24 09
Internet : fed41.admr.org - E-mail : ms-vernou@fed41.admr.org

Accueil / Secrétariat

Tél. 02 54 95 67 00
ms-vernou@fed41.admr.org

Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

Tél. 02 54 95 67 01
ssiad-vernou@fed41.admr.org

Transport accompagné Petit bricolage, petit jardinage Livraison de repas

(Association locale ADMR la Solognote)

Tél. 02 54 95 67 05
Port. 06 59 81 36 88
asso-neung@fed41.admr.org

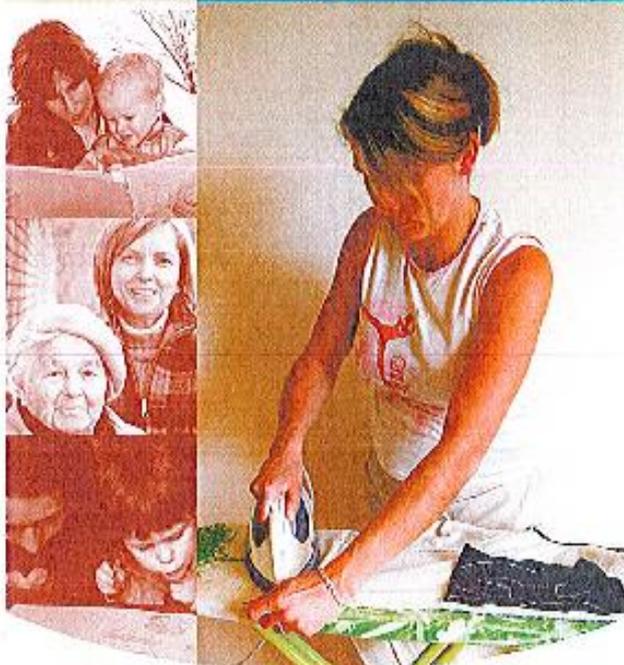
Vie Quotidienne tout public, personnes âgées et personnes handicapées

Tél. 02 54 95 67 03
vq-vernou@fed41.admr.org

Permanences Vie Quotidienne

Mardi 14h30 - 16h30 à Dhuizon
Jeudi 10h - 12h à Bracieux et 14h - 17h à Vernou

Besoin d'aide ! Familles Rurales s'occupe de tout



Garde d'enfants ♦ Ménage ♦
Repassage ♦ Travaux de jardinage ♦
Bricolage



Tél : 02 54 90 58 00

Familles Rurales Association de Services à La Personne de Loir-et-Cher propose sur le territoire de la Communauté de Communes de la Sologne des étangs et ses alentours une gamme de services répondant à vos besoins ponctuels ou réguliers :

- **Garde enfants – et + de 3 ans**
- **Soutien scolaire**
- **Travaux ménagers**
- **Bricolage et jardinage**

SIMPLICITÉ ET FACILITÉ

Familles Rurales gère, répond à vos besoins en vous proposant un salarié correspondant au service demandé. Elle établit une convention de services avec l'utilisateur, est employeur et responsable de l'intervenant.

Elle réalise à votre demande une simulation de vos dépenses sans engagement de votre part (notamment pour la **garde d'enfants à domicile** pour laquelle des aides de la CAF ou MSA peuvent être allouées dans le cadre de la PAJE Complément du Libre Choix de Mode de Garde).

LEGALITÉ ET SÉCURITÉ

Le service d'effectif sous couverture sociale, même pour deux heures d'intervention. Selon la législation en vigueur, l'association vous fera bénéficier d'une réduction ou crédit d'impôt de 50%.

D'autre part, vous êtes à la recherche d'un emploi, vous avez des compétences ou des expériences diverses, vous êtes motivés pour travailler dans ce secteur de services à la personne, adressez nous votre candidature.

Agrément qualité N°N/051208/A/041/Q/034

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter :

- **Mr HERNANDEZ Cédric**
Coordinateur du service
45, Avenue Maunoury – 41 000 BLOIS
Tél. 02 54 90 58 00
Fdr-41

- **Mme CIZEAU Lucette**
Référente bénévole du secteur Sologne des étangs
Tél. 02 54 98 30 59

La MSA BERRY-TOURAINNE

proche des assurés agricoles

La MSA Berry-Touraine, issue du regroupement de la MSA de Touraine et de la MSA de l'Indre, est née le 1^{er} avril 2010. Elle est présente sur les 3 départements de l'Indre, l'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher grâce à son réseau d'agences et son personnel : correspondants à l'accueil, travailleurs sociaux, conseillers en protection sociale, conseillers en prévention des risques professionnels, médecins du contrôle médical et dentaire, médecins du travail.

Un guichet social unique

La Mutualité Sociale Agricole est une organisation professionnelle en charge de la gestion du service public de la protection sociale, légale et complémentaire, des agriculteurs et des salariés agricoles ainsi que de leurs familles. La MSA Berry-Touraine constitue un guichet unique au service des assurés agricoles des départements du Loir-et-Cher, de l'Indre et de l'Indre-et-Loire pour l'ensemble des questions de protection sociale : le règlement des prestations santé, famille, retraite et le recouvrement des cotisations sociales. L'Action Sanitaire et Sociale complète l'offre apportée à la population agricole au titre de la protection sociale légale de base, en agissant à la fois auprès des personnes et sur le milieu de vie.

Simplifier les démarches

Grâce à ses services en ligne gratuits sur www.msa-berry-touraine.fr, la MSA offre à tous ses assurés, employeurs, exploitants et particuliers, actifs comme retraités, les moyens d'effectuer de nombreuses démarches en ligne, 24 heures sur 24 et en toute sécurité.

Un réseau de délégués à l'écoute des assurés

Élus par les assurés agricoles eux-mêmes, les délégués cantonaux permettent une relation privilégiée entre les assurés et la MSA. Les délégués sont à l'écoute des assurés agricoles et participent à l'animation de la vie locale. Contactez-les pour faire connaître vos besoins, qu'ils soient individuels ou collectifs. Le cas échéant, ils vous orienteront vers le bon interlocuteur.

Composition de l'échelon local de Neung sur Beuvron

Président : Christian HIRON- MONTRIEUX-EN-SOLOGNE		
Vice-Présidente : Nelly MERY - DHUIZON		
Délégués :		
DHUIZON Nadine DUPONT (SARL Ménard Nadine Flor)	LA MAROLLE EN SOLOGNE Samuel BARBARY Jean-Claude GRIVEAU	NEUNG SUR BEUVRON Jean-Yves BONIN Gérard DAZON Alain DE FONTAINES (SCEA du Gué Mulon)
	MONTRIEUX EN SOLOGNE Jean-Claude CRESPEAU Fabrice GAUSSANT Pascal TESNIER	

Votre assistance immédiate

Comment ça marche ?

1 Appel



D'une simple pression sur le bouton du déclencheur (pendentif ou bracelet) votre appel est envoyé à notre centrale d'écoute.

2 Dialogue

L'opérateur dialogue avec vous et apporte la réponse adaptée.



3 Intervention et secours



Présence Verte prévient votre réseau de solidarité et si nécessaire votre médecin ou les services d'urgence.



Vos services à domicile

Ménage - Repassage - Préparation ou portage des repas - Jardinage
Transport accompagné garde-malade, etc.

Un simple clic et **Présence Verte** se met pour vous en relation avec une enseigne de services à la personne qui vous propose une solution dans l'heure.

Chez soi en toute sécurité
et jamais seul
24 heures sur 24 et 7 jours sur 7
c'est simple avec
Présence Verte



Contactez votre conseiller local

N° Indigo 0 825 004 116

0,15€ TTC/mn

www.presenceverte.fr



toujours à vos côtés

Présence Verte Touraine

SIÈGE SOCIAL ET AGENCE DE LOIR-ET-CHER

19, av. de Vendôme - 41023 BLOIS cedex
Tél. : 02 54 78 61 74 - E-mail : pv41@presenceverte.fr

AGENCE D'INDRE-ET-LOIRE

31, rue Michelet - 37040 TOURS cedex 9
Tél. : 02 47 31 61 96 - E-mail : pv37@presenceverte.fr

N° D'AGREMENT : N236408/A/04/15/009

téléassistance

SI
SERVICES à
LA personne

OUVRE DROIT
À RÉDUCTION
D'IMPÔTS DE **50%**

« **Bien vivre
chez soi en sécurité,
ça se partage !** »

Le premier opérateur
de téléassistance
vous apporte
la tranquillité :
pour vous
et votre entourage



toujours à vos côtés

Information logement et Maîtrise de l'Énergie
Frappez à la bonne porte
ADIL 41/Espace Info Energie



Vous êtes locataire, propriétaire, bailleur...

Vous avez un projet de construction, de location, de rénovation, d'achat, de vente...

Vous vous interrogez sur vos droits et vos obligations :

L'ADIL de Loir-et-Cher - Espace Info Energie vous informe, vous conseille et vous guide gratuitement sur :

- l'accèsion à la propriété, les prêts immobiliers
- la fiscalité immobilière, les règles d'urbanisme
- les rapports locatifs, les impayés de loyers
- l'amélioration de l'habitat, les aides financières
- la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables...

Acheter, construire un logement bien à vous ? Faites le tour de la question avec nos conseillers !

A n'importe quel stade de votre projet, le rôle de notre conseil préventif en accessions à la propriété est de vous apporter les informations qui vous seront nécessaires pour prendre une décision pertinente.

Un diagnostic personnalisé de votre projet, conforme à votre situation et à son évolution prévisible, ainsi qu'un plan de financement pour déterminer une enveloppe budgétaire et vérifier si votre projet correspond à vos capacités d'endettement peuvent être réalisés.

Nos conseillers-juristes vous renseigneront également sur les différentes formules de prêts, ou encore les différents types de contrats qui vous lieront avec les professionnels : compromis, contrat de vente, contrats de construction, de maîtrise d'œuvre ou d'entreprise.

Quant à nos conseillers Info Energie, ils sont à votre disposition pour répondre gratuitement et objectivement à toutes vos questions concernant :

- Le bâti, l'isolation thermique de votre domicile
- Le chauffage, l'eau chaude sanitaire, la régulation
- Les équipements de l'habitation (l'électroménager, l'éclairage, ...)
- Les énergies renouvelables (bois, solaire, éolien...)
- Les subventions et les aides diverses
- Les déplacements, les véhicules propres, la qualité de l'air

L'ADIL 41- Espace Info Energie assure également des permanences juridiques sur certaines communes du département. Pour prendre rendez-vous, ou connaître nos prochaines permanences, contactez nous.

ADIL 41- Espace Info Energie
Cité administrative – Porte C
34, avenue du Maréchal Maunoury
41000 Blois

Du lundi au jeudi 9h00 – 12h30 / 13h45 – 17h30

Fermé au public le mardi matin

Le vendredi 9h00 – 12h30 / 13h45 – 17h

Tél. 02 54 42 10 00 - Fax : 02 54 42 13 00

adileie41@wanadoo.fr / <http://www.adil41.org>

Permanences de l'ADIL sur rendez-vous:

- **ROMORANTIN (Place de la Paix) : Le 1^{er}, 2^e et 3^e jeudi du mois de 14h à 17h**
- **LAMOTTE BEUVRON (Mairie) : Le 4^e vendredi du mois de 10 h à 12 h.**

En 2010, l'ADIL de Loir-et-Cher - Espace Info Energie, agréée par le Ministère du Logement, a pu offrir à la population un conseil neutre et gratuit grâce à la contribution financière de ses membres : le Conseil Général de Loir-et-Cher, l'Etat, l'UESL (Action Logement), le Conseil Régional, les communes de Blois, La Chaussée-Saint-Victor, Lamotte-Beuvron, Mer, Mondoubleau, Mont-Près-Chambord, Saint-Gervais-la-Forêt, Onzain, Romorantin-Lanthenay, Salbris, Savigny-sur-Braye, Villebarou, Vineuil et les communautés de Communes du Pays de Vendôme et de Cher Sologne, la Caisse d'Allocations Familiales de Loir-et-Cher et la Mutualité Sociale Agricole, l'A.D.E.M.E., le S.I.D.E.L.C, Terres de Loire Habitat, les S.A. d'H.L.M. «Loir-et-Cher Logement» et «Jacques Gabriel», l'Union des Maisons Françaises 41, le Crédit Agricole Val de France, la Caisse d'Épargne Centre Loire, le Crédit Foncier de France, le Crédit Immobilier de France Centre Ouest, la Banque Postale, le Crédit Mutuel, la FFB 41, la S.E.L.C., GRDF, la C.L.C.V., la Fédération des Familles Rurales, l'U.D.A.F, la Chambre des Conciliateurs de Justice 41, le C.A.U.E. et l'Association des Maires du Loir-et-Cher.

Les Carlines à Vars Les Claux !

Le Conseil général du Loir et Cher vous propose des séjours à la montagne, au cœur de la station de ski de Vars-les-Claux, dans les Hautes-Alpes. Une équipe de professionnels passionnés vous permettra de découvrir la montagne estivale ou hivernale.



Pour les enfants, préados et ados, des séjours de vacances hiver comme été. Chacun peut y trouver son bonheur et venir se fabriquer des souvenirs !

Mais le centre des Carlines, c'est aussi l'accueil de familles, groupes ou amis, en studios de 4 ou 5 personnes, au pied des pistes...

des vacances de rêve !

L'hiver, vous avez le choix entre une formule « pension complète » ou une formule « skieur » incluant également le forfait de remontées mécaniques et le prêt du matériel de ski.

L'été, vous êtes accueillis en pension complète ou en demi-pension à votre convenance.

Renseignements et réservations au Conseil général au 02.54.58.41.45 pour les séjours jeunes et directement au Centre pour les séjours familiaux ou de groupes au 04.92.46.50.46.



Découvrez le centre et son environnement en consultant le site www.carlines-vars.com .
Il reste encore des places disponibles pour venir goûter aux joies de la neige cet hiver !
Profitez en !

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2011

FEVRIER	2	Atelier "Danses Folk"	Triton Fringant
	22	Atelier "Si l'on chantait"	Triton Fringant
	26	LOTO	Comité des Fêtes de La Marolle
MARS	2	"Danses Folk"	Triton Fringant
	28	Ouverture de la Pêche	Etang Communal (8 h)
	29	"Si l'on chantait"	Triton Fringant
AVRIL	6	"Danses Folk"	Triton Fringant
	10	Repas	UNRPA
	26	"Si l'on chantait"	Triton Fringant
MAI	4	"Danses Folk"	Triton Fringant
	8	Défilé	AFN
	15	Concours de PETANQUE	Comité des Fêtes de La Marolle 14 h
	24	"Si l'on chantait"	Triton Fringant
JUIN	1	"Danses Folk"	Triton Fringant
	18	BARBECUE	Comité des Fêtes de La Marolle
	15	Repas "Danses Folk"	Triton Fringant
	26	Kermesse des Ecoles	
	28	"Si l'on chantait"	Triton Fringant
JUILLET	13	Repas, Retraite aux flambeaux, Feu d'Artifice et Bal	Municipalité
AOUT	28	VIDE-GRENIER et BOURSE	Comité des Fêtes de La Marolle
SEPTEMBRE	17	Concours de BELOTE	UNRPA 13h30
OCTOBRE	1	Concours de BELOTE	AFN 13h30
NOVEMBRE	11	Défilé	AFN
	11	Repas des Anciens offert par la commune	Municipalité
	19	LOTO	Comité des Fêtes de La Marolle
DECEMBRE	5	Défilé (sous réserve)	AFN

Les dates du Triton Fringant du 2^e semestre seront mises à jour sur le site internet, dès leur connaissance.

RESULTATS CUMULES – COMPTES ADMINISTRATIFS 2010

Résultats cumulés – COMPTES ADMINISTRATIFS 2010		
COMMUNE – Section Investissement	-53263,66	
COMMUNE – Section Fonctionnement	161989,55	
COMMUNE - TOTAL		108725,89
STATION - Section Investissement	-1 770,40	
STATION - Section Fonctionnement	2 644,80	
STATION - TOTAL		874,4
EPICERIE - Section Investissement	12313,33	
EPICERIE - Section Fonctionnement	25828,60	
EPICERIE - TOTAL		38141,93
EAU - Section Investissement	10870,17	
EAU - Section Fonctionnement	93020,95	
EAU-TOTAL		103891,12
ASSAINISSEMENT - Section Investissement	-1 667,55	
ASSAINISSEMENT - Section Fonctionnement	700,18	
ASSAINISSEMENT - TOTAL		-967,37
TOTAL GENERAL COMMUNE +BUDGETS ANNEXES		250 665,97

Dernière minute !!!

AVIS DE NAISSANCE « MECANIQUE » au Garage communal de LA MAROLLE-EN-SOLOGNE (Loir-et-Cher) le 06 avril 2011 à 14h30.

